

LETTRE DU GROUPE James COMBIER DE LA LIBRE PENSÉE DE SAUMUR

James COMBIER - 1842-1917 - Libre-penseur et maire de Saumur

18 mars 2005 - N° 14

Pour nous contacter : Douspis G. • 3, Rue de la Motte 49730 VARENNES/Loire
• 02 41 51 73 79
• Georges.Douspis@wanadoo.fr

EDITORIAL :

... et ça continue !

La loi de 1905 de séparation des Eglises et de l'Etat se trouve décidément dans le collimateur de tous ceux, quelle que soit leur livrée, qui entendent bien régler son compte à la liberté de penser. Ce qui les dérange ce n'est pas tant que chacun puisse en son for intérieur croire ou ne pas croire en un dieu quelconque. Encore que...

Non, ce qui les dérange, c'est que des hommes aient pu s'organiser et faire valoir leurs droits collectivement en écartant les Eglises des instances de la République. Cela devient intolérable à leurs yeux à partir du moment où les rapports de force entre les classes se tendent car les conditions de survie du Capital français exigent une pression accrue sur les salariés. Alors, une police de l'esprit devient indispensable et toute forme de liberté de penser doit être bannie. Les Eglises, à l'expérience bi-millénaire dans le domaine de la manipulation des hommes, expertes en matière de contrôle des consciences s'avèrent des alliées de premier ordre, indispensables au bon fonctionnement d'une société fondée sur l'exploitation d'une très large majorité d'individus contraints de vendre leur force de travail par une infime minorité de possesseurs des moyens de production. « *Les souverains ne trouvèrent d'autre moyen d'exercer l'autorité qui leur avait été confiée, qu'en se soumettant eux-mêmes à l'autorité plus redoutable des ministres des dieux.* » disait déjà d'Holbach au 18^{ème} siècle.

C'est ainsi que, toute honte bue, un député du PCF peut exiger la réintroduction de la religion à l'Ecole Publique, à la grande joie des représentants patentés du Capital:

L'enseignement du fait religieux.

A l'initiative de Jean-Pierre Brard (PCF, Seine-Saint-Denis), l'Assemblée a adopté un amendement prévoyant d'instaurer un enseignement du fait religieux au sein du système éducatif. M. Fillon s'est déclaré favorable à cet amendement, bruyamment soutenu par l'UMP.

"*L'analphabétisme religieux des jeunes est patent, a expliqué M. Brard. C'est l'une des causes de nos difficultés à développer le mieux-vivre ensemble, à l'école et dans la société.*"

Le Monde – 19 février 2005

Ah ! qu'en termes galants ces choses-là sont mises ! Et quel aveu de la part de ce spécialiste de la coexistence pacifique, de la collaboration des classes et de la « main-tendue » aux curés !

Fort de cet appui et marchant sur les brisées de Sarkozy, Michel BARNIER interrogé par un journal d'obédience protestante « estime que la loi de 1905 sur la séparation des Eglises et de l'Etat « **n'est pas intouchable** ». Dans cet entretien paru dans l'hebdomadaire protestant *Réforme* du jeudi 17 mars, le ministre des affaires étrangères déclare : « *Elle a déjà été amendée à huit reprises, la dernière fois en 1998, [...] La question de l'amendement doit pouvoir être posée librement* ». - (AFP. 18 mars 2005)

La Libre Pensée ne saurait accepter sans réagir ces atteintes à la loi de 1905 de séparation des Eglises et de l'Etat et prépare pour décembre une grande manifestation nationale à laquelle seront invités tous ceux qui entendent défendre la laïcité et la liberté de penser. En attendant, le groupe James COMBIER de la LIBRE PENSÉE DE SAUMUR vous invite à participer à son:

DINER-DÉBAT : vendredi 25 mars. 19 H 30
Auberge La Gabelle à Parnay